

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2012

Le dix juillet deux mil douze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Marie-France COTTET, Valérie GEYNET (*arrivée à 20h50*), Josiane GIPPET (*arrivée à 20h50*), Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Raymond HERBEPIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à Maryvonne SARAMITO, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Guillaume FAVIER à Chantal REY, Philippe GUYON à Josiane GIPPET, Marie-Thérèse PASTORINO à Alain SOCIE, Jacky RAVAZ à Emmanuel GUTIERREZ, Fabienne RETY à Colette GREPAT.

Etaient absents et excusés : Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 3 juillet 2012

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance (puis 17 à 20h50) représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination d'un(e) secrétaire élu(e) parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT. Cette dernière accepte.

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 mai 2012

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 31 mai 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 31 mai 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par mail le 2 juillet 2012 et par courrier aux conseillers dépourvus d'adresse électronique le 3 juillet 2012.*

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 10 juillet 2012

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 mai 2012
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 10 juillet 2012

I . ASPECT FINANCIER

2012-4-1 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général

- 2012-4-2 Attribution de subventions aux associations
 2012-4-3 Réajustement des tarifs du restaurant scolaire (01/08/2012)
 2012-4-4 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une étude d'opportunité, de faisabilité et de définition de sentiers thématiques autour du Rhône – Syndicat du Haut-Rhône
 2012-4-5 Programme de travaux – Groupe scolaire du Mollard Bresson
 a) Approbation du projet
 b) Demande de subvention - Conseil Régional de Rhône-Alpes
 c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
 d) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2012-4-6 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

III. PATRIMOINE

- 2012-4-7 Acquisition de terrains section AC n°1219, 1221, 1223 – Réserve foncière (JACQUET)

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 3 avril 2012 (*Annexe n°3*)
- Résultats du tirage au sort des jurés d'assises
- Cérémonie du 14 juillet 2012

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2012-4-1 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget général.

| Investissement | | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------------------------------|----------|----------|
| | Op n° 194 : Acquisition matériel | | |
| 2183-194-020 | Mobilier | 2 300 € | |
| | Op n° 223 : Travaux divers | | |
| 2313-223-01 | Constructions | -2 300 € | |
| | Total | 0 € | 0 € |

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST. : 2

**Josiane GIPPET + pouvoir de
Philippe GUYON**

Arrivée de Josiane GIPPET et de Valérie GEYNET à 20h50.

2012-4-2 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions validées par la commission finances du 26 juin 2012 telles que présentées ci-dessous :

| Associations | Voté 2011 | Réalisé 2011 | Proposition 2012 |
|--|-----------|--------------|------------------|
| CULTURE | | | |
| Groupe d'études historiques | 200,00 | 200,00 | 200,00 |
| Synfonia | 700,00 | 700,00 | 700,00 |
| Alta Voce | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Alta Voce (subvention exceptionnelle) | | | 200,00 |
| DIVERS | | | |
| Amicale du Personnel (arbre de Noël) | 1 435,00 | 1 435,00 | 1 400,00 |
| Amicale du Personnel | 340,00 | 340,00 | 340,00 |
| FNACA | 110,00 | 110,00 | 110,00 |
| Club des Auteurs techniques d'invention Sud Est (comice 2011) | 300,00 | / | 300,00 |
| SCOLAIRE | | | |
| D.D.E.N. (section Les Avenières) | 80,00 | 80,00 | 80,00 |
| Association Collège Arc en Ciers (subvention exceptionnelle à la création) | / | / | 200,00 |
| Sou des Ecoles CURTILLE | 100,00 | 100,00 | 150,00 |
| Les dix doigts | 200,00 | 200,00 | 150,00 |
| SPORTS | | | |
| Aikido | 230,00 | 230,00 | 230,00 |
| UB2A (Basket) | 700,00 | 700,00 | 700,00 |
| Club de ski | 800,00 | 800,00 | 800,00 |
| Club nautique | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Cyclotouristes Avenières Morestel | 200,00 | 200,00 | 200,00 |
| H.O.C. annuelle | 1 600,00 | 1 600,00 | 1 600,00 |
| H.O.C. nettoyage | 1 525,00 | 1 525,00 | 1 525,00 |
| Judo Club | 700,00 | 700,00 | 700,00 |
| CENTRE SOCIAL JEAN BEDET : | | | |
| Action Jeunes | 12 300,00 | 12 300,00 | 12 300,00 |
| Action jeunes intercommunale (compens CCPC) | 7 667,00 | 7 667,00 | 7 667,00 |
| Carnaval | 900,00 | 900,00 | 900,00 |
| Garderie périscolaire du matin | 500,00 | 500,00 | 500,00 |
| Garderie périscolaire de Buvin | 500,00 | 500,00 | 500,00 |
| Halte garderie fonctionnement | 6 800,00 | 6 800,00 | 6 800,00 |
| Halte garderie (ménage) | 5 610,00 | 5 610,00 | 6 337,00 |

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

| |
|---------------------------|
| VOTE |
| POUR A L'UNANIMITE |

2012-4-3 Réajustement des tarifs du restaurant scolaire (01/08/2012)

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation tout en prenant en compte la réalité des coûts de revient pour la collectivité, le Maire propose de fixer, à compter du 1er août 2012, les tarifs des repas comme suit :

- 3.60 € (au lieu de 3.50 €) pour les enfants, ce qui représente une augmentation de 1.60 € par mois pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours (4 repas/semaine x 0.10 €),
- 5.80 € (au lieu de 5.60 €) pour les adultes.

Il convient de délibérer pour valider et appliquer ces tarifs à compter du 1er août 2012 ainsi qu'à autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|--|------------------|
| POUR : 22 | CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ+pouvoir de Jacky RAVAZ | ABST. : 0 |

2012-4-4 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une étude d'opportunité, de faisabilité et de définition de sentiers thématiques autour du Rhône – Syndicat du Haut-Rhône

L'Office de Tourisme des Avenières et de Veyrins-Thuellin suggère depuis plusieurs années de mettre en valeur notre patrimoine naturel et notamment le Rhône. L'une des actions envisagées est la création à partir des sentiers existants de sentiers thématiques autour du Rhône. D'autres collectivités se sont déclarées partenaires de ce projet, à savoir les communes de Brangues, Aoste et la Communauté de communes Terre d'Eaux.

Pour mener à bien cette opération, le Syndicat du Haut Rhône propose au préalable de réaliser une étude d'opportunité, de faisabilité et de définition de sentiers d'interprétation autour de la thématique du Rhône pour le compte des collectivités. La contribution financière de la Commune sera égale au quart du coût de l'étude, déduction faite des subventions obtenues de la part d'autres instances (Conseil Général de l'Isère, CNR et du SYMBORD).

Le Maire propose donc d'approuver le projet de création de sentiers thématiques et de signer avec le Syndicat du Haut Rhône une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude d'opportunité, de faisabilité et de définition de sentiers d'interprétation autour de la thématique du Rhône (*Annexe n°1*).

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| VOTE |
|---------------------------|
| POUR A L'UNANIMITE |

2012-4-5 Programme de travaux – Groupe scolaire du Mollard Bresson

Le groupe scolaire du Mollard Bresson a été construit dans les années 1980, puis une extension de deux classes a été réalisée en 1993. Le bâtiment accueille des maternelles dans la partie ouest et des primaires dans la partie est. Le bâtiment a une surface utile de 1691.7 m².

La Commune des Avenières a fait réaliser un diagnostic énergétique du groupe scolaire du Mollard Bresson en janvier 2011 par le bureau d'études **A3-SEREBA**. Lors de l'examen du bâtiment, il a été constaté que les débits de renouvellement d'air réglementaires ne sont pas suffisants. Certes, la maîtrise des débits de ventilation est importante afin d'assurer le confort des occupants et de limiter les consommations de chauffage dues au renouvellement d'air au strict minimum. Cependant, le manque d'ajustement des ouvrants et le manque de joints performants assurant l'étanchéité à l'air des menuiseries provoquent d'importantes infiltrations dans le bâtiment.

Une des propositions d'amélioration étudiées lors du diagnostic énergétique du groupe scolaire du Mollard Bresson, permettant d'améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment dans le temps, est l'installation d'un système de VMC double flux avec récupération de chaleur suivie de travaux d'étanchéité à l'air.

L'estimation du coût global de l'opération s'élève à **325 649,00 € HT** et se décline comme suit :

- pour la 1^{ère} tranche traitant de l'installation d'un système de VMC double flux avec récupération de chaleur

| Installation d'un système de VMC double flux avec récupération de chaleur | Montant HT |
|--|-------------------|
| Travaux | 99 300 € |
| Honoraires MOE | 12 909 € |
| Honoraires contrôleur technique | 3 000 € |
| Honoraires coordination sécurité-santé | 2 000 € |
| Divers (tolérance études et travaux, publications légales, panneau de communication, etc.) | 10 000 € |
| | 127 209 € |

- Pour la deuxième tranche traitant de l'étanchéité à l'air du bâtiment

| Etanchéité à l'air du bâtiment | Montant HT |
|--|-------------------|
| Travaux | 162 000 € |
| Honoraires MOE | 19 440 € |
| Honoraires contrôleur technique | 4 000 € |
| Honoraires coordination sécurité-santé | 3 000 € |
| Divers (tolérance études et travaux, publications légales, panneau de communication, etc.) | 10 000 € |
| | 198 440 € |

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour un montant de 325 649.00 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| |
|---------------------------|
| VOTE |
| POUR A L'UNANIMITE |

b) Demande de subvention - Conseil Régional de Rhône-Alpes

Le Conseil Régional de Rhône-Alpes peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre, le Maire propose de solliciter le Conseil Régional de Rhône-Alpes pour obtenir une subvention pour ces travaux d'investissement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| |
|---------------------------|
| VOTE |
| POUR A L'UNANIMITE |

c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention pour ces travaux d'investissement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| |
|---------------------------|
| VOTE |
| POUR A L'UNANIMITE |

d) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter Messieurs les Parlementaires pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| | | |
|------------------|---|------------------|
| VOTE | | |
| POUR : 23 | CONTRE : 1 Pouvoir de Jacky RAVAZ | ABST. : 0 |

II. ASPECT REGLEMENTAIRE**2012-4-6 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs**

Le Maire expose au Conseil municipal les échanges intervenus ces derniers mois concernant les domaines d'intervention de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC), notamment :

1) au sujet de l'accompagnement du Service Agricole de Remplacement Nord-Isère :

l'approbation le 02.05.2012 par le conseil communautaire des critères d'accompagnement du SARNI dans la suite des échanges intervenus le 16.01.12 dans le cadre du projet de territoire et le 13.02.12 au titre du Débat d'Orientation Budgétaire.

2) au sujet de l'apprentissage de la natation en milieu scolaire :

l'approbation le 2.04.2012 par le conseil communautaire (par vote à bulletin secret avec 22 voix pour et 2 contre) de la poursuite de l'étude à partir de la convention cadre validée par la Sous-préfecture.

3) au sujet de l'éclairage public des voies :

- l'acceptation le 05.03.2012 par le conseil communautaire (par vote à bulletin secret avec 22 voix pour, 2 votes blancs, 1 voix contre) du principe de la prise de cette compétence,
- l'approbation le 04.06.2012 par le conseil communautaire (à l'unanimité requise) du rapport de la CLECT comportant la proposition de règle dérogatoire en matière de transfert des charges.

Le Maire indique au Conseil municipal que, en conséquence, le conseil communautaire s'est prononcé (à l'unanimité) en faveur de la modification des statuts de la CCPC le 4.06.2012 (délibération N° 59-2012) et qu'il convient maintenant de soumettre cette modification des statuts à chacune des communes membres de la CCPC (*Annexe n°2*).

Le Maire propose d'approuver la modification des statuts de la CCPC telle que jointe en annexe n°2 comportant les nouvelles compétences transférées par les communes à la Communauté à savoir :

- Au titre des actions de développement économique (soutien de l'activité agricole), *« l'accompagnement du Service Agricole de Remplacement Nord-Isère »*
- Au titre des actions relatives à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'enseignement, l'apprentissage de la natation en milieu scolaire selon la formulation suivante *« dans la mesure où ils participent à l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire, les travaux de construction d'équipements neufs et les travaux de remise aux normes des équipements nautiques existants sur le Pays des Couleurs, y compris les travaux d'entretien entrant dans le champ de la compétence précitée »*
- Au titre des compétences facultatives, l'éclairage public des voies selon la formulation suivante *« réseau existant : prise en charge des dépenses de fonctionnement dont achat d'énergie et d'investissement liées à l'éclairage des voies publiques existantes dans le but d'une gestion homogène en matière de mise aux normes et de sécurisation du réseau, d'amélioration de la qualité de l'éclairage public, de réduction de la consommation électrique et de la pollution lumineuse. Réseau à créer : maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'éclairage public dans le cadre de voirie nouvelle et des travaux de création de points lumineux supplémentaires avec participation des communes par fonds de concours à hauteur de 50 %.*

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| |
|---------------------------|
| VOTE |
| POUR A L'UNANIMITE |

III. PATRIMOINE

2012-4-7 Acquisition de terrains section AC n°1219, 1221, 1223 – Réserve foncière (JACQUET)

Par délibération en date du 25 mai 2011, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de parcelles limitrophes au parking de la salle des fêtes de Ciers, à titre de réserve foncière en vue de l'aménagement futur de ce secteur.

Au vu du document d'arpentage, le Maire propose d'acquérir au prix de 46 000 € les parcelles appartenant aux consorts JACQUET, cadastrées comme suit :

- N°1219 section AC de 141 m²,
- N°1221 section AC de 313 m²,
- N°1223 section AC de 659 m².

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

| VOTE | | |
|------------------|--|------------------|
| POUR : 22 | CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ+pouvoir de Jacky RAVAZ | ABST. : 0 |

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 3 avril 2012 (*Annexe n°3*)

- Résultats du tirage au sort des jurés d'assises

Tirage au sort réalisé en Mairie des Avenières le 27/06/2012 en présence du Maire des Avenières, de Nathalie BALME, DGS, de Mme Annie POURTIER, Maire du Bouchage:

- Pour la commune des Avenières :
 - ↵ Bertrand MAHON
 - ↵ Alain CHARREYRE
 - ↵ Andrée REVERCHON épouse CLEMENT
 - ↵ William FAVARDIN
 - ↵ Murielle BACHELIN épouse ZAMPARUTTI
 - ↵ Dominique VAROUD
 - ↵ Bernadette CHAUVIN épouse MOREL
 - ↵ Aurore PERRET
 - ↵ Céline CHAUVEL épouse SINSOILLIEZ

↪ Franck PIGNARD

- Pour la commune du Bouchage :
 - ↪ Bruno JUILLERAT
 - ↪ Eric TERRASSON
 - ↪ Robert COPET
 - ↪ Marie-Anne VINCENT épouse NIGGLI
 - ↪ Thierry MAILLER

- Cérémonie du 14 juillet 2012
- Prochain conseil municipal le Mardi 18 septembre 2012 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Haut Rhône
- Annexe n°2 : Nouveaux statuts de la CCPC
- Annexe n°3 : Relevé de décisions du Maire

Fait aux Avenières, le 11 juillet 2012

Le Maire,

Gilbert MERGOND